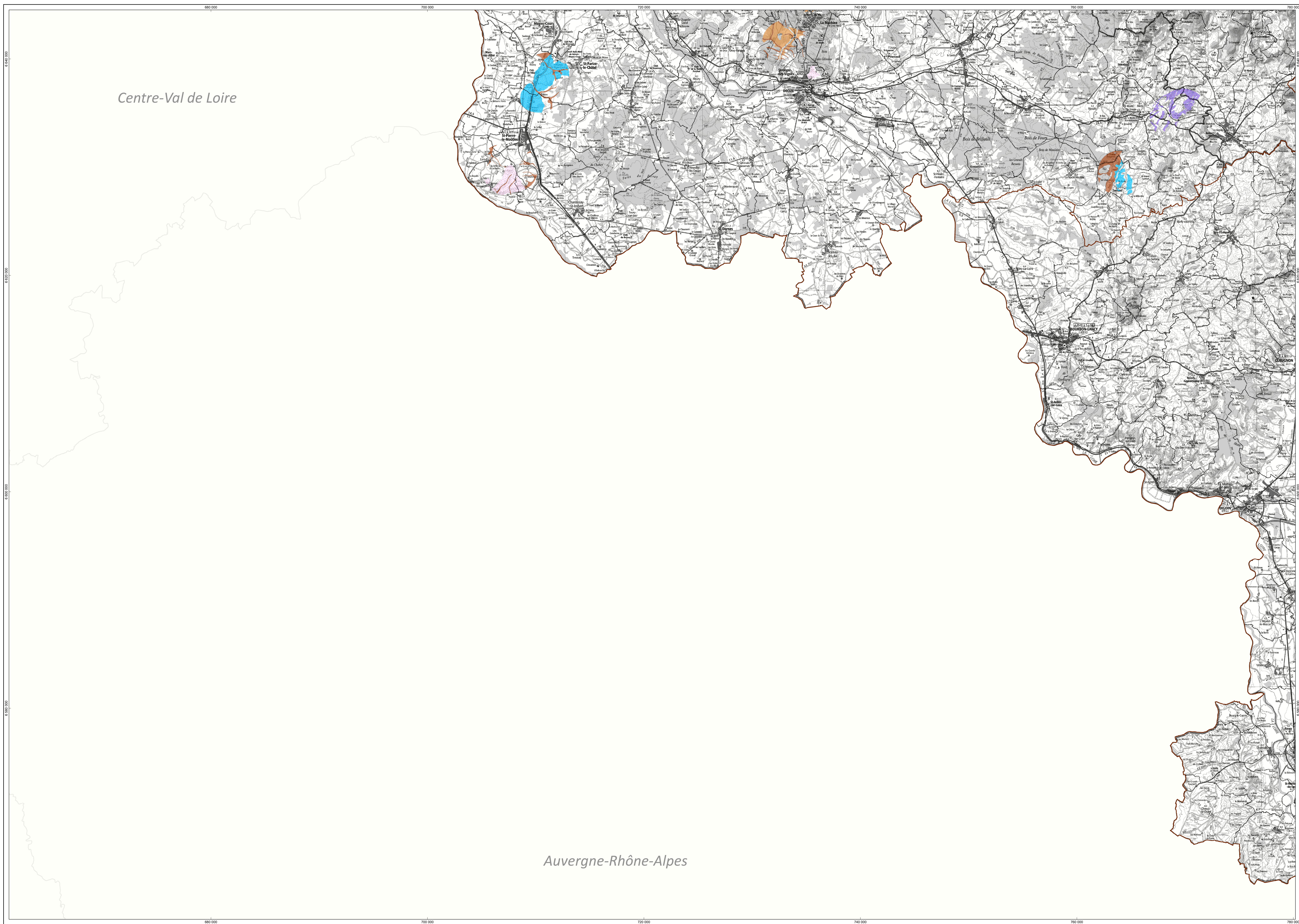
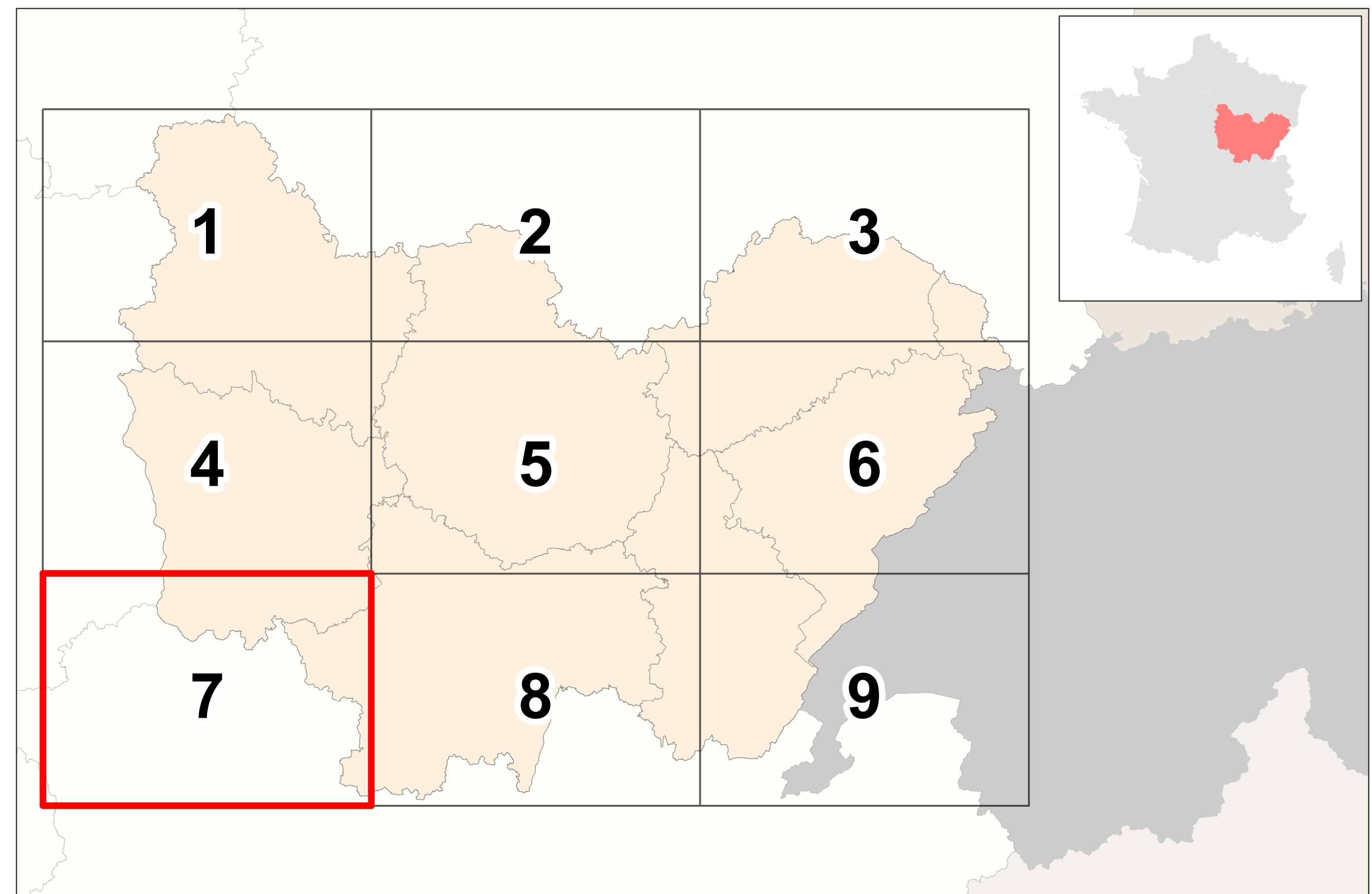


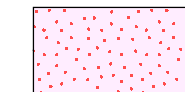


Carte des Gisements d'Intérêt Régional (GIR) de la région Bourgogne-Franche-Comté



Système géodésique et Projection cartographique : RGF93 - Lambert 93
Fond : © IGN - Scan 1/100 000 © (2014)
Format d'impression : 1600 x 1000 mm
Réalisation : BRGM, Juin 2024

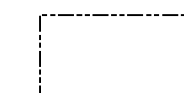
Nature du Gisement

-  Calcaires et marnes du Jurassique inférieur
-  Grès du Trias supérieur
-  Grès, conglomérats, arkoses, argilites du Permien
-  Tufs et brèches volcaniques du Paléozoïque

Formations Superficielles

-  Argiles d'altération & Colluvions, éboulis et formations de pente

Administratif

-  Limite départementale
-  Limite communale

La couche des carrières actives est sur la base d'un inventaire arrêté au 1er avril 2021
GPE : Gisement Potentiellement Exploitable
GIRN : Gisement d'Intérêt Régional ou National

Méthodologie

Ce travail cartographique de délimitation des GIR et GIN provient :
- de contributions de professionnels, considérées à ce titre comme dires d'experts ;
- d'un traitement automatisé consistant à détourner l'étendue de la ressource exploitée dans un rayon de 2 km autour des exploitations actives,
5 km pour celles exploitant du carbonate de calcium industriel et les anciennes exploitations de gypse ;
- de la combinaison de ces deux méthodes, en retenant l'enveloppe la plus large.
Les zones de contraintes et d'enjeux définissant les GPE sont soustraites de ces délimitations.

Interprétation

Les enveloppes visibles ne sont pas des surfaces avérées de gisements au sens qualitatif, mais un choix méthodologique guidé par la nécessité de porter à connaissance des collectivités la présence probable d'un gisement d'intérêt, tenant compte d'un rendu cartographique lisible au 1/100 000^e en vue de sa prise en compte par les documents d'urbanisme.
C'est ainsi qu'il faut garder à l'esprit que :
- ces enveloppes ne constituent pas un droit de préemption foncière pour exploiter ;
- l'autorisation effective d'exploiter ces gisements est conditionnée à l'examen de la demande d'autorisation propre à chaque projet, et délivrée par le préfet de département ;
- l'absence d'enveloppe ne signifie pas absence de gisement – le lecteur est invité à consulter la cartographie des GPE pour vérifier la présence ou non d'un gisement. Ainsi les zones blanches recèlent-elles potentiellement du gisement d'intérêt que des études prospectives pourraient révéler ;
- les enveloppes sont surfaciques et ne prennent pas en compte la possibilité d'extraction sous couverture (exception faite du gypse/anhydrite) ;
- la présence de formations superficielles (par ex. argiles d'altération), peu épaisses mais parfois très étendues, peuvent masquer artificiellement l'étendue de gisements sous recouvrement.